

REGLEMENT TOURNOI U11 PIERROT CASSAN 2018

Les responsables d'équipe doivent, impérativement, se présenter à la table de marque pour 08h30

ARTICLE 1 : Application des règles du Football à 8.

ARTICLE 2 : **Le matin**, les équipes sont réparties en 8 poules de 4. Suivant leur résultat du matin, Les équipes seront classées de 1 à 32.

ARTICLE 3 : **l'après midi**, quart de finale , demi finale , finale pour les équipes de 1 à 8 ,de 9 à 16 de 17 à 24 et de 25 à 32.

ARTICLE 4 : Durées des matchs, 12 minutes soit un total de 72 minutes pour la journée
En cas d'égalité: 3 tirs au but.

Points marqués :

- Match gagné4 points.
- Match nul2 points.
- Match perdu1 point.
- Forfait (3 à 0)0 point.

ARTICLE 5 : **Classement des équipes**

- Nombre de points.
- Meilleure attaque.
- Meilleure défense.

Si toujours égalité * 3 tirs au but.

ARTICLE 6 :

- L'équipe vainqueur, gagne le trophée « Pierrot CASSAN.
- L'équipe finaliste gagne le Trophée « PIERRE SAUMONNEAU ».
- Chaque Club en a la garde pour un an et doit le rapporter pour le Tournoi suivant.
- Le club qui gagnera 3 années de suite le même Trophée, le gardera définitivement.

ARTICLE 7 :

- Les Ballons de match sont fournis par les Croisés.
- Les arbitres sont désignés par les Croisés.

Les clubs en présence, désigneront les arbitres de touches pour les matchs de classement.
Par contre, pour les finales, les arbitres de touche seront désignés par les Croisés.

ARTICLE 8 : De façon à pouvoir respecter au mieux les horaires, toute équipe se présentant sur le terrain, malgré l'appel de la table de marque, avec un retard de **3 minutes**, aura match perdu par forfait.

ARTICLE 9 : Les joueurs et leurs responsables devront être assurés par leur club et licenciés FFF. Les Croisés déclinent toute responsabilité en cas d'accident ou de vol.
Dès l'arrivée au stade, la liste des joueurs et les licences correspondantes devront être déposées à la table de marque.

Cette feuille de match ne pourra subir aucune modification en cours de journée.
Pour toute fraude prouvée, l'équipe fautive sera immédiatement exclue du tournoi.

ARTICLE 10 : Les décisions de la commission d'organisation, prises au cours du tournoi, seront sans appel.